



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC  
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

---

## **Séminaire sur les marchés publics**

# **Expérience au niveau de l'Etat de Fribourg**

—

**André Magnin, Ingénieur cantonal  
Chef du Service des ponts et chaussées (SPC)**

**5 octobre 2017**

—

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC  
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

# Thèmes abordés

1. **Entreprise totale**
2. **Poids du critère «prix»**
3. **Statistiques des marchés publics du SPC**

# Entreprise totale : définition

Sur la base d'un projet approuvé après sa mise à l'enquête publique, un appel d'offres en procédure ouverte est lancé.

L'entreprise se lie avec un bureau d'ingénieur pour déposer son offre sur la base des quantités qu'elle estime elle-même. Toute entreprise qui dépose une offre valable est dédommagée (sauf l'adjudicataire).

L'entreprise adjudicataire travaille en entreprise totale. La supervision des travaux par le SPC se fait par le biais de séances de réalisation, à raison de une toutes les 2 semaines.

# Entreprise totale : expériences du SPC

## Romont–Vaulruz, 4 lots

Expériences du SPC :

- Peu de revendications acceptées
- Garantie d'entreprise de 10 ans
- Pas de souci de coordination entre le bureau d'ingénieur et l'entreprise (délai de remise des plans notamment)
- Pas applicable lorsqu'un ouvrage d'art important est en jeu
- Bien définir la marge de manœuvre de l'entreprise (choix des matériaux, etc.), des variantes de réalisation possibles
- Le SPC n'a pas la maîtrise sur certaines options (préfabriqué, etc.)

Prochaine expérience :

- **Montée de Bataille** (ouverture des offres le 8 septembre dernier)

# Importance du critère «prix»

Critères d'aptitude et d'adjudication pour marchés de construction ouvrage classe III (importance extrême)

**(\*) FORMULE ADOPTÉE LE 26 OCTOBRE 2004 PAR LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS DU CANTON DE FRIBOURG (DAEC) CONCERNANT LA NOTATION DU PRIX**

$$\text{Note offre évaluée} = \left[ \frac{\text{Prix de l'offre minimale}}{\text{Prix de l'offre évaluée}} \right]^3 \times \text{note max.}$$

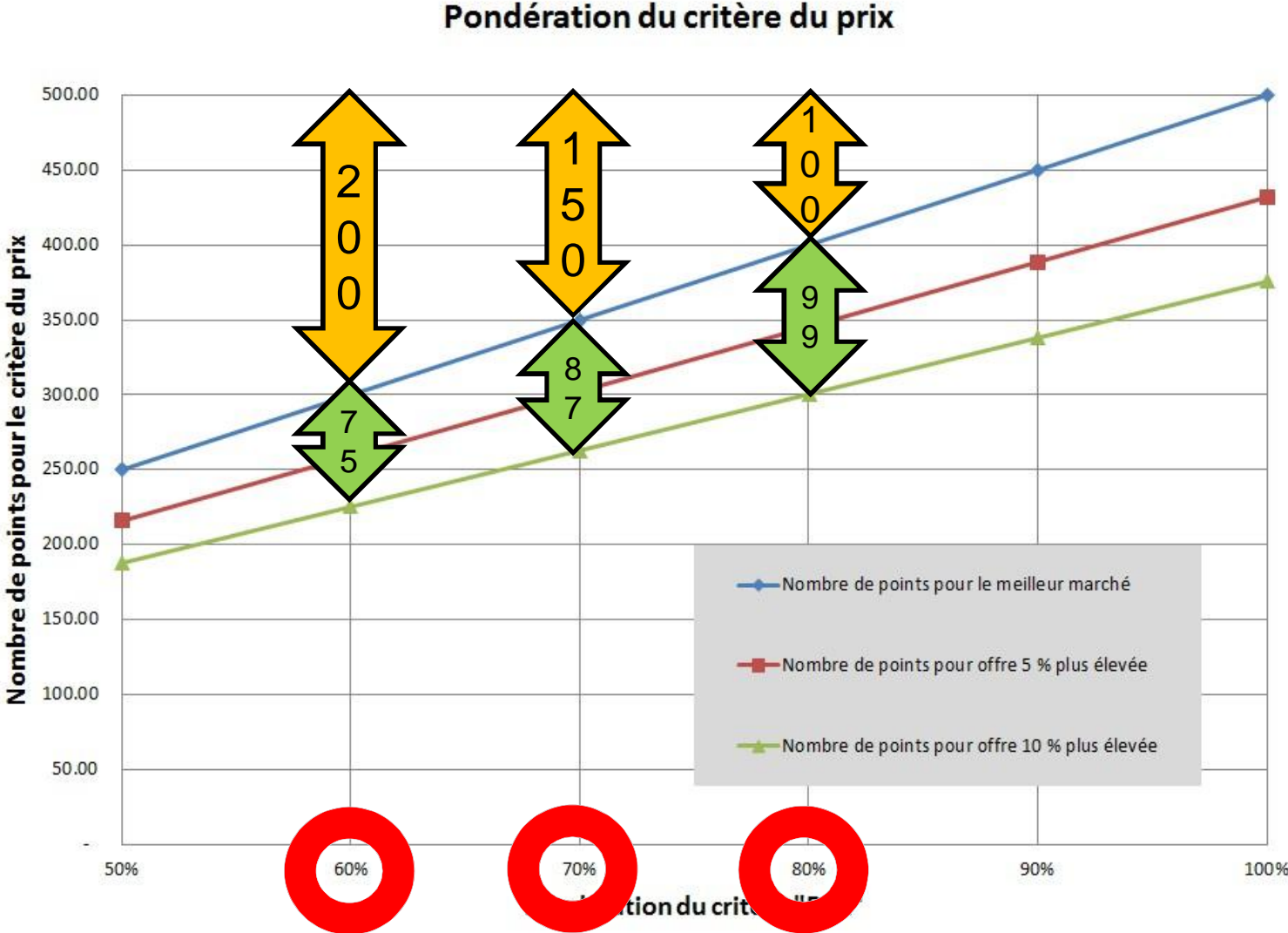
# Importance du critère «prix»

Pondération du critère du prix dans les marchés de construction du SPC :

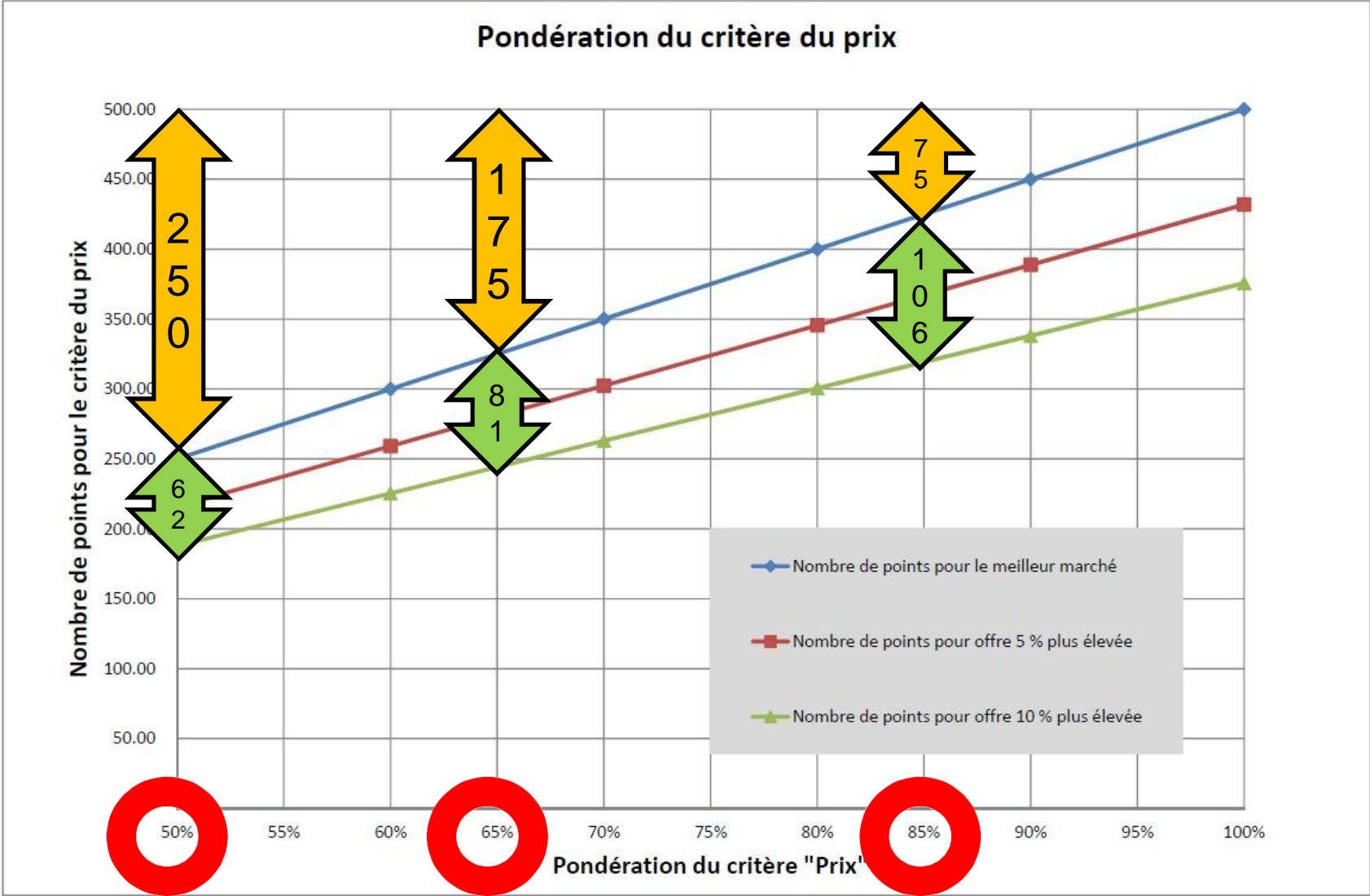
classe I : 85 % / classe II : 65 % / classe III : 50 %

Constat : quasi tous les marchés de construction du SPC sont adjugés à des entreprises ayant leur siège ou une succursale avec du personnel et des machines dans le canton de Fribourg, avec quelques exceptions dans les régions frontalières dans le cadre de procédures ouvertes.

# Importance du critère «prix»



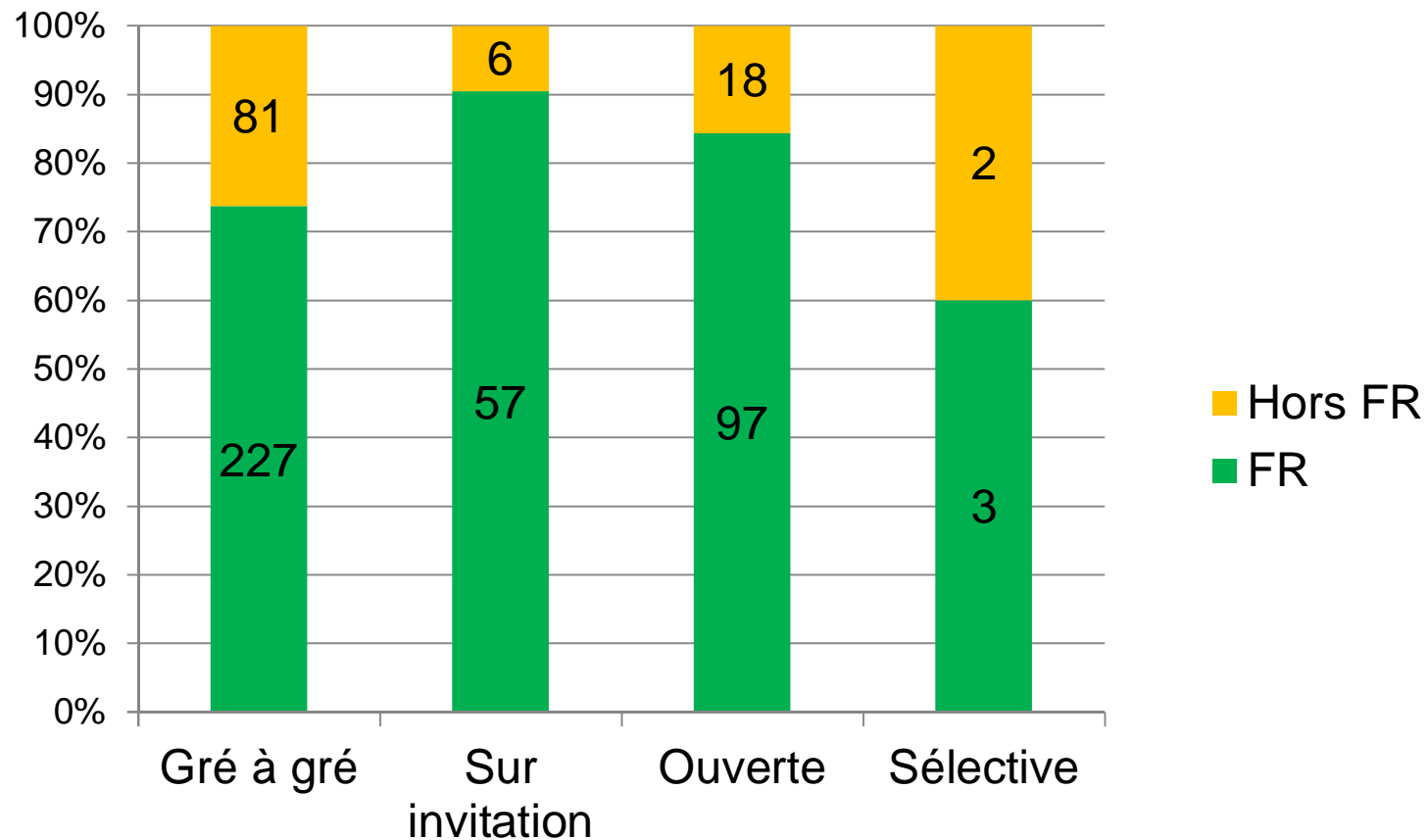
# Importance du critère «prix»





# Statistiques du SPC

Années 2013 à 2016 (4 années)





ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC  
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

---

# Merci de votre attention

—

—  
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions **DAEC**  
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion **RUBD**